

**8185/26**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**SÉNAT**

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 03 juin 2026

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 03 juin 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2023/1344 à l'appui du  
renforcement de l'efficacité opérationnelle de l'Organisation pour l'interdiction des  
armes chimiques (OIAC)**



*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*